

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical

Réunion du lundi 6 octobre 2025

Date de convocation : 5 septembre 2025	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 15 octobre 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2025-35

OBJET : Autorisations d'urbanisme pour l'extension du siège du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le SIX du mois d'OCTOBRE, lundi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au Complexe Saintes Végas, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 5 septembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET, MM. Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que le chantier de l'extension du siège du SDEER doit se terminer en décembre 2025. A partir de janvier 2026 débiteront les travaux de rénovation de l'actuel bâtiment du siège, qui emporteront la réfection de ses abords (bande de propreté périphérique, cheminements et parkings, notamment).

En décembre 2024, le SDEER a acquis trois parcelles voisines, sur lesquelles des travaux pourraient utilement être menés pour parachever les travaux d'extension et de rénovation en cours pour le siège.

Ainsi, le hangar de la parcelle n° 46 pourrait se voir démolir : sa structure laisse apparaître des désordres et son état apparent, ajouté à sa proximité avec le nouveau bâtiment, le rendent incompatible avec les ouvrages en cours de réalisation.

Par ailleurs, la clôture et les portails côté rue des Signaux sont dans un état de vétusté avancé et nécessitent une rénovation.

M. le Président propose au Bureau de lui donner mandat pour obtenir les autorisations d'urbanisme nécessaires à la démolition du hangar de la parcelle n° 46 et pour remplacer la clôture et les portails rue des Signaux.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*